Vous n'êtes pas seul !

ou Le Manuel de Formation Technique,
une proposition pédagogique.

Stage initial E1 – Bellegarde s/ Valserine – octobre 2014

Plongeons dans le MFT, sigle barbare ou déjà connu.

Plongeons dans les textes de référence

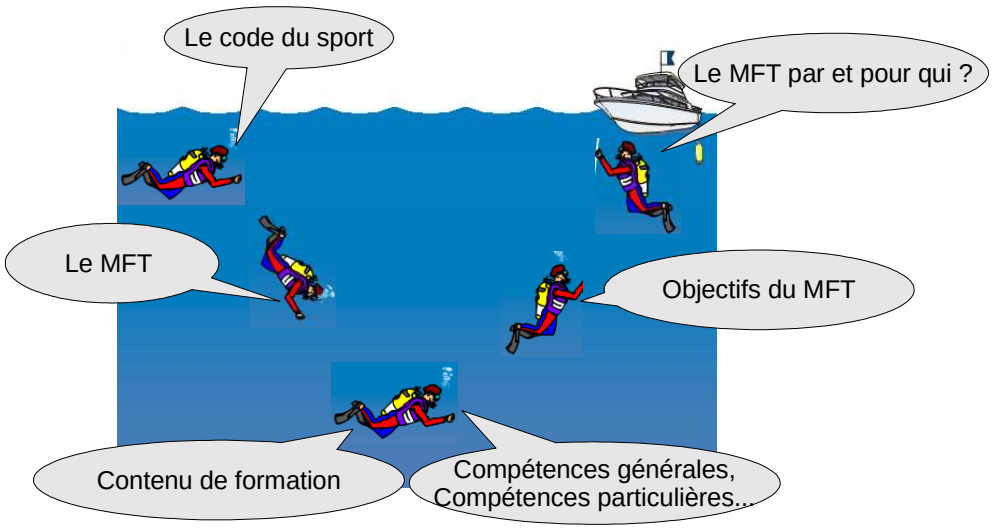

Mise en évidence de l'articulation entre CDS, MFT, Contenu de formation, Compétences générales, Compétences particulières.

Prérogatives des plongeurs

(Ce que les plongeurs ont le droit de faire)

Fixées par →

Code du sport
arrêté
du 06 avril 2012

3

Quel document fixe les prérogatives des plongeurs ?
Le CDS.
Mais, à partir de ces **prérogatives**, chaque moniteur se pose la question suivante :
Que doit **maitriser** l'apprenti plongeur qui m'est confié, pour qu'il puisse jouir de ses prérogatives ?

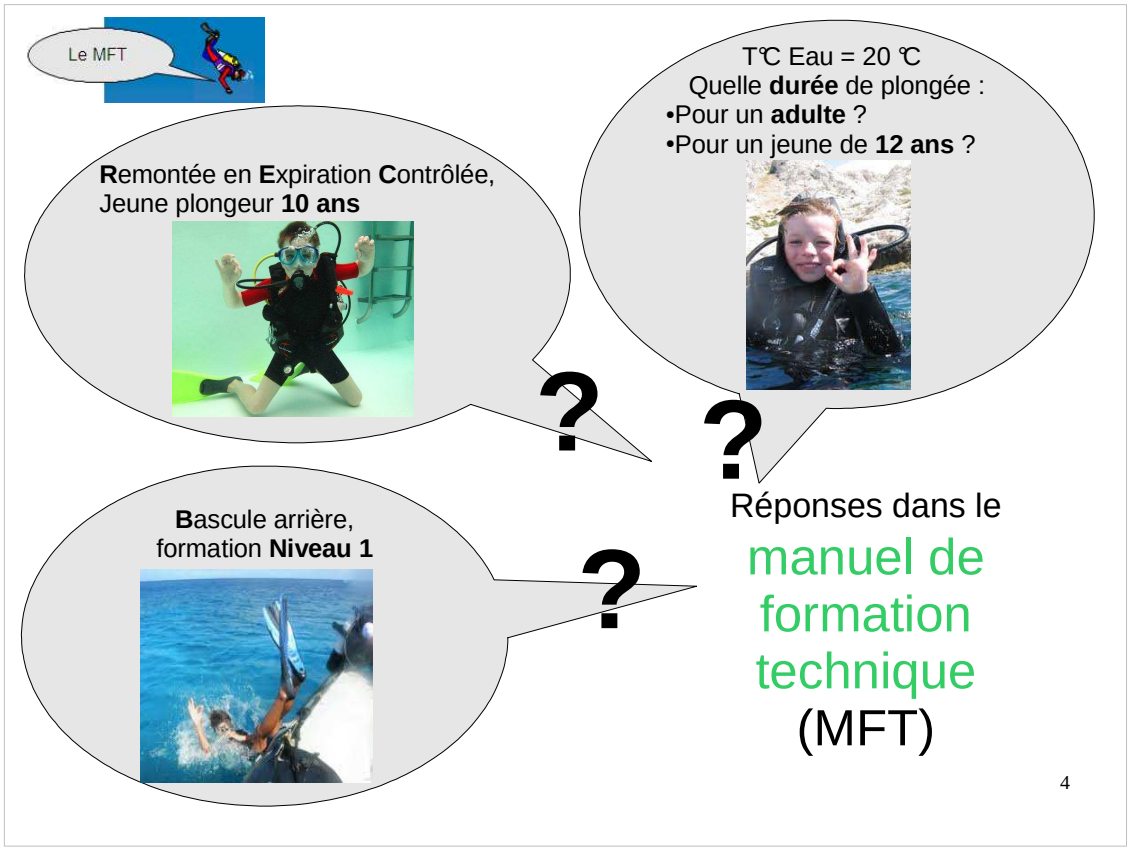

Exemples :

La REC semble primordiale à enseigner, mais pour un jeune plongeur 10 ans, à partir de quelle profondeur ?

La bascule arrière, est elle obligatoire pour un Niveau 1 ?

...

Les réponses se trouvent dans le MFT

Ce MFT, où le trouve-t-on ?

Accessible depuis le site
http://www.ffessm.fr/pages_manuel.asp

Site à ajouter d'urgence à vos favoris !

Que trouve-t-on dans ce MFT ?

Actualisé régulièrement !

Téléchargez le Manuel de formation technique par chapitre au format .pdf

Chapitre	Révision	Mise en ligne	Téléchargement
Téléchargez tous les chapitres disponibles à la date de la dernière mise à jour (dossier .zip 7 Mo)			
Couverture	02/2012	27/05/2012	Téléchargez
Introduction MFT	09/2014		Téléchargez
Historique des certifications CTN	03/2014	25/03/2014	Téléchargez
Généralités	11/2013	11/12/2013	Téléchargez
Pack découverte	07/2011	18/07/2011	Téléchargez
Niveau 1	09/2014	16/09/2014	Téléchargez

45 Chapitres :

Jeunes plongeurs
Plongeur niveau 1
Qualification PA12
Initiateur
...

Ouvrons le chapitre Plongeur niveau 1

PLONGEUR NIVEAU 1 (N1)

PROFIL GENERAL

Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

- Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur :

- Sait s'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évoluer.
- Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
- Sait aider un équipier en attente de l'intervention du GP.
- Sait recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier.
- Sait appliquer les consignes données par le GP.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 14 ans au moins à la date de délivrance (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs). L'âge minimum requis peut être abaissé à 12 ans dans les conditions suivantes :
  - Demande volontaire de l'intéressé(e).
  - Demande des parents au président du club ou au responsable de la structure commerciale agréée.
  - Avis favorable du moniteur et du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.

10 pages

PLONGEUR NIVEAU 1 (N1)

Compétence 1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE

Savoirs/Savoir- faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
S'équiper du matériel individuel.	Choisit un équipement adapté aux conditions de plongée et à la nature de la plongée, y compris son lestage.	Technique(s) : enfilage/retrait de la combinaison, lestage.
Gréer/dégréer un ensemble bloc-gilet de stabilisation=détendeur.	Monte sans erreur le matériel. Effectue les réglages nécessaires.	
Tester, vérifier le fonctionnement de l'équipement.	Contrôle le bon fonctionnement. Signale au GP ou à un responsable tout dysfonctionnement. Vérifie la quantité d'air disponible. Contrôle et adapte son lestage si besoin.	
Entretenir le matériel.	Rince l'équipement avec les précautions d'usage. Sait décontaminer un détendeur. Range l'équipement dans de bonnes conditions (séchage, pliage, chocs, etc...)	
Embarquer sur un navire support de plongée.	Porte l'équipement sans risques pour lui-même et son entourage. Range l'équipement aux emplacements prévus.	Technique(s) : capelage/décapelage à sec.

PLONGEUR NIVEAU 1 (N1)

PROFIL GENERAL

Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

- Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé de 14 ans au moins à la date de délivrance (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs).
  L'âge minimum requis peut être abaissé à 12 ans dans les conditions suivantes :

CONTENU DE LA FORMATION - COMPETENCES

A l'issue d'une [illegible] adaptée, le plongeur Niveau 1 (N1) possède les compétences suivantes :

- C1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE
- C2 : EVOLUER EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET SUBAQUATIQUE
- C3 : EVOLUER EN PALANQUEE GUIDEE
- C4 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE
- C5 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN
- C6 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

Ouvrons le chapitre Plongeur niveau 1

Profil général
Conditions d'accès
...
Contenus de la formation

Les contenus de formation sont répartis
en **Compétences générales**

C1		**Utiliser l'équipement de plongée**
C2		**Évoluer en environnement aquatique et subaquatique**
C3		**Évoluer en palanquée guidée**

9

Plongeons encore davantage au cœur de ces contenus de formation :

Ils apparaissent sous forme de tableau... chaque tableau correspond à une **compétence générale**.

Les contenus de formation sont répartis
en **Compétences générales**

C4		**Participer à la sécurité en plongée**
C5		**Connaitre et respecter l'environnement marin**
C6		**Connaissances en appui des compétences**

Détaillons une compétence générale

Compétences particulières
représentent des
Objectifs opérationnels

	Utilise une technique d'immersion adaptée au contexte (équipement, consigne du GP, conditions de plongée, etc…). Prévient les incidents lors de cette phase : tenue de l'équipement (selon technique), équilibrage des oreilles, etc…	*Technique(s) : canard, phoque ; Valsalva, BTV.*
	Utilise une technique de palmage adaptée au contexte (équipement, conditions de plongée ou de surface, etc…).	*Technique(s) : palmage ventral, dorsal.* Une distance d'environ 50 m (maximum) doit pouvoir être parcourue.

11

Chaque **compétence générale** est détaillée en **compétence particulière**, qui représente des objectifs opérationnels (verbe action).

Ces **compétence particulière** sont précisées en terme de limite.

Et des conseils pédagogiques et des pistes d'évaluation sont proposés.

Attention : les **compétence particulière** ne sont pas forcement mentionnées dans l'ordre d'apprentissage !

Détaillons une compétence générale

L'important

S'immerger.	Utilise une tec[illegible]e d'immersion adaptée au con[illegible] (équipement, consigne du GP[illegible]itions de plonge[illegible]	*Technique(s) : canard, phoque ; Valsalva, BTV.*
Se déplacer en surface et en immersion.	Utilise une [illegible] palmage adaptée au contexte (équipement, conditions de plongée ou de surface, etc…).	*Technique(s) : palmage ventral, dorsal.* Une distance d'environ 50 m (maximum) doit pouvoir être parcourue.

Détaillons une compétence générale

Limites éventuelles

Piste pour l'évaluation

S'immerger.	Utilise une technique d'immersion adaptée au contexte (équipement, consigne du GP, conditions de plongée, etc…). Prévient les incidents lors de cette phase : tenue de l'équipement (selon technique), équilibrage des oreilles, etc…	
Se déplacer en surface et en immersion.	Utilise une technique de palmage adaptée au contexte (équipement, conditions de plongée ou de surface, etc…).	*Technique(s) : ge ventral, dorsal,* par cour

Détaillons une compétence générale

Compétences particulières
qui représentent des
Objectifs opérationnels

Limites éventuelles

Piste pour
l'évaluation

L'important

	Utilise une tec[illegible]e d'immersion adaptée au co[illegible] (équipement, consigne du GP[illegible]itions de plong[illegible]	
	Utilise une [illegible] palmage adaptée au contexte (équipement, conditions de plongée ou de surface, etc…).	*Technique(s) : [illegible]ge ventral, dorsal,* [illegible]

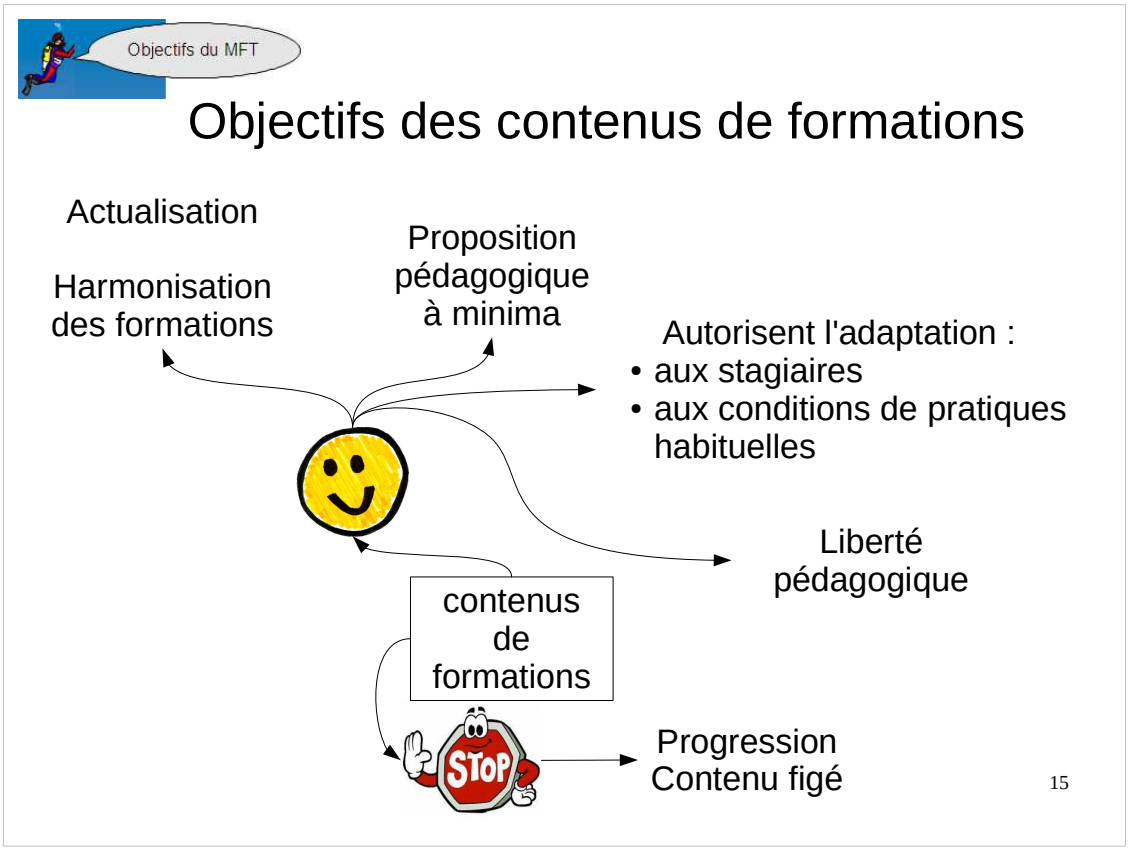

Reprenons du recul (amorçons la remontée de notre plongée) et concluons ensemble quant aux objectifs des contenus de formation :

Harmonisation des formations : en effet, nous avons remarqué que certaines **compétences particulières** s'appuient sur celles du niveau précédent (inférieur).

Actualisation des formations : dé-saturation avec ordinateur

Proposition, une base pédagogique minimum.

Rien n'empêche le moniteur d'enseigner un point particulier complémentaire. Par exemple le givrage pour les plongeurs en eaux froides.

Attention cependant à ne pas faire de sur-qualité (la RSE de 10m au niveau 1, non)

Le MFT qui l'écrit ?

Jo Vrijens, Président de la CTN

la CTN, conseillée par les IN

À partir de :

- Leurs pratiques
- Des propositions de tous moniteurs

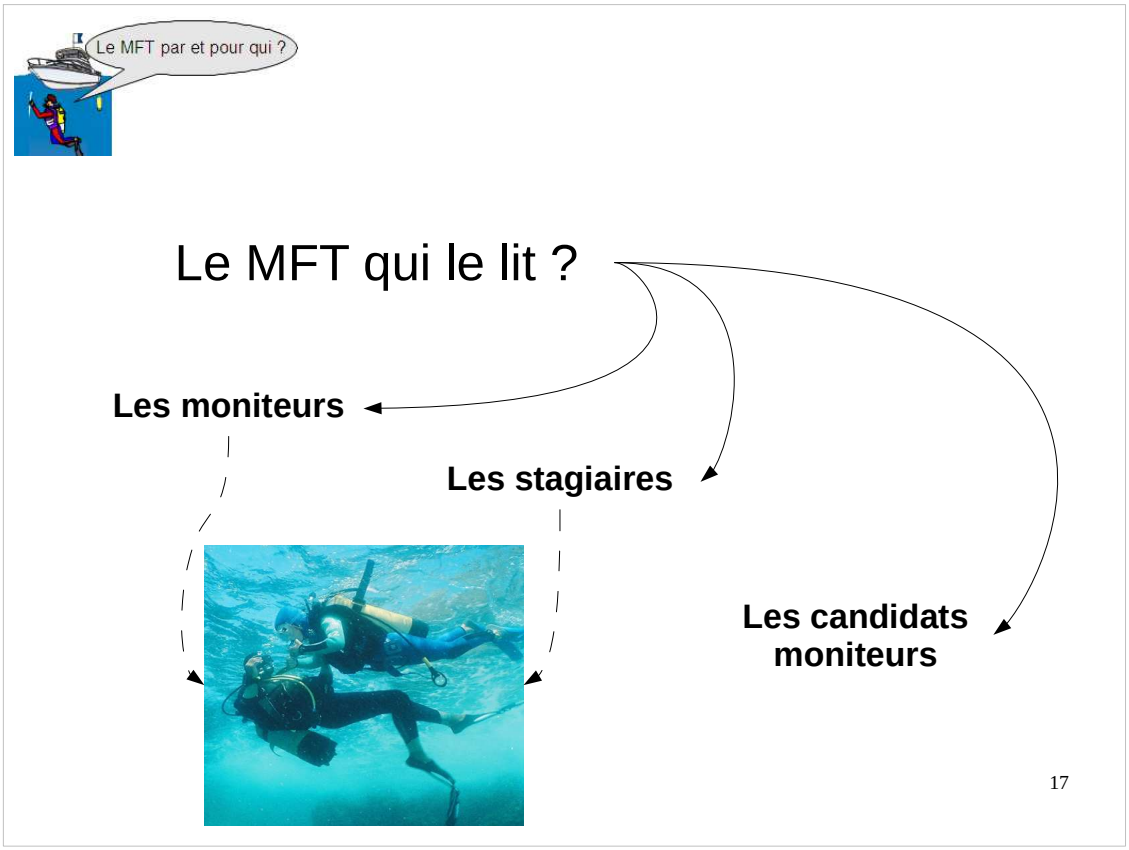

Le MFT s'adresse aux :
Moniteurs :
il est même mentionné dans la charte.
Stagiaires :
le passeport de plongée indique les compétences de chaque niveaux.
Les candidats moniteurs :
en effet, le MFT est le document autorisé lors des examens.
attention, il convient de savoir OÙ chercher l'information !

A retenir

MFT =
Document de référence ;

Guide pédagogique ;

Répartition fine des compétences
propres à chaque niveau

Vos questions ?

Merci.

Recherche complémentaire à faire...

A faire

A partir du MFT Niveau 1,
Vérifions si toutes les situations de plongée, sont abordées !

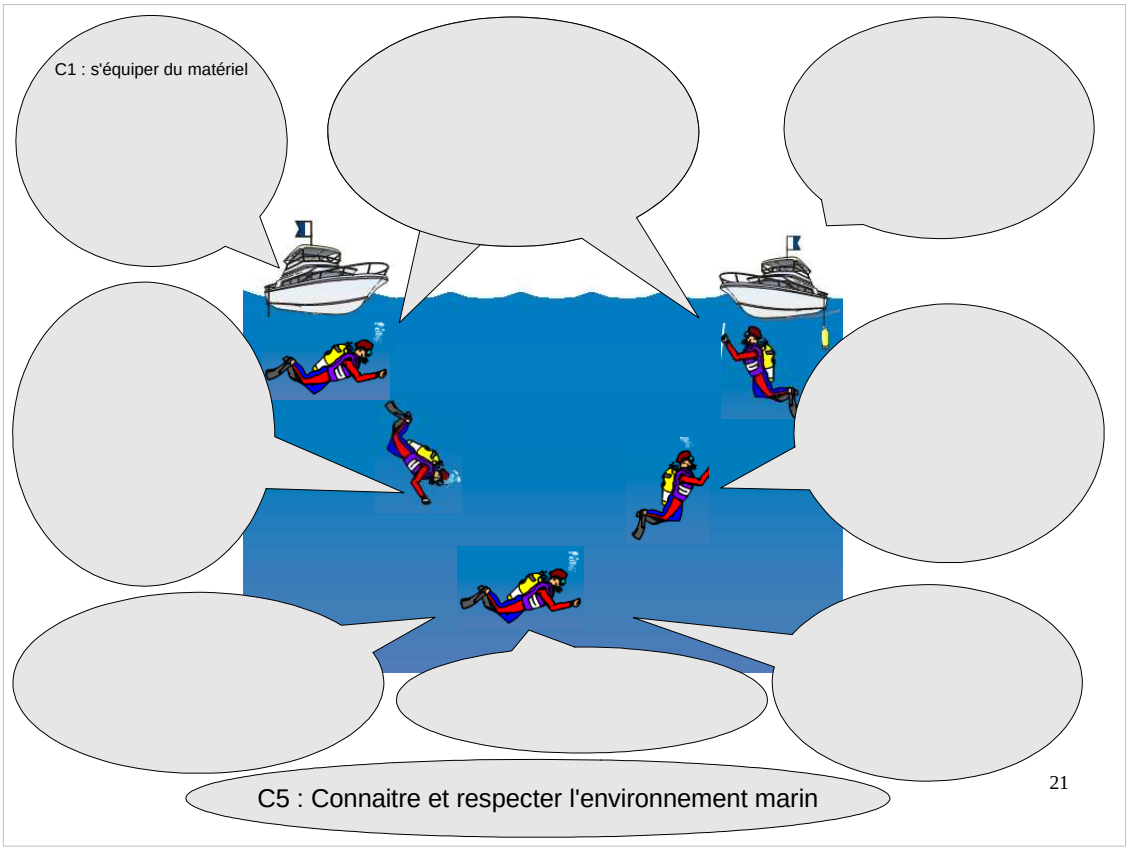

Compétence = savoir faire en action.

Les compétences sont donc organisées logiquement suivant les besoins successifs des plongeurs.

La relation prérogatives – MFT et compétences – vie du plongeur est donc mise en évidence.
On peut donc dire que le MFT décrit les compétences des plongeurs afin qu'ils puissent jouir de leur prérogatives en toute sécurité, conformément au CDS.